

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°65-2018-110

HAUTES-PYRÉNÉES

PUBLIÉ LE 26 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

efecture Hautes-Pyrenees	
65-2018-12-26-003 - AP autorisation d'extension du crématorium (2 pages)	Page 3
65-2018-12-26-002 - AP délégation de signature DDSP (2 pages)	Page 6
65-2018-12-19-006 - AP DRFIP sudélégation successions-65 (2 pages)	Page 9
65-2018-12-21-010 - ARRETE FIXANT L'ETAT DEFINITIF DES LISTES DE	
CANDIDATS A L'ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE	
DES HAUTES-PYRENEES ET DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA	
REGION OCCITANIE (6 pages)	Page 12

65-2018-12-26-003

AP autorisation d'extension du crématorium



Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

Bureau de la réglementation générale et des élections

ARRÊTÉ nº 65-2018-12-

portant autorisation d'extension du crématorium d'AZEREIX Quartier l'Espiet

Le Préfet des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement;

Vu la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le code général des collectivités territoriales relatif à la législation dans le domaine funéraire ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement;

Vu le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu l'arrêté du ministre de la santé et du ministre des sports du 28 janvier 2010 et ses annexes, relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants dans les gaz rejetés à l'atmosphère;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 1989 portant autorisation d'exploiter un crématorium sur la commune d'AZEREIX;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-304-007 du 31 octobre 2013 portant renouvellement de l'habilitation funéraire délivrée à M. Jérôme BOURDA, gérant de la SARL « Pompes funèbres pyrénéennes », sise Quartier Espiet à 65380 AZEREIX, et concernant notamment l'activité de gestion du crématorium jusqu'au 5 novembre 2019 ;

Vu la demande d'extension du crématorium déposée le 27 juin 2018 par M. Jérôme BOURDA, gérant de la SARL « Pompes funèbres pyrénéennes », sise Quartier Espiet à 65380 AZEREIX ;

Vu l'avis du commissaire-enquêteur émis à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée dans la commune d'AZEREIX du 15 au 30 novembre 2018 ;

Vu l'avis favorable émis par les membres du CODERST en séance du 21 décembre 2018 ;

Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture consultez le site internet http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10 courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - L'extension du crématorium, sis Quartier l'Espiet à 65380 AZEREIX, exploité par M. Jérôme BOURDA, représentant la SARL « Pompes funèbres pyrénéennes », est autorisée.

L'extension du crématorium concerne la construction d'un local technique de 51 m² destiné à l'installation d'une filtration des rejets atmosphériques, conforme aux exigences de l'arrêté ministériel du 28 janvier 2010 susvisé.

ARTICLE 2: Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services (préfecture des Hautes-Pyrénées, place Charles de Gaulle, CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9) ou hiérarchique auprès du ministère de l'intérieur, Place Beauvau – 75800 Paris et/ou contentieux devant le tribunal administratif de Pau, 50, cours Lyautey, B.P. n°543. - 64010 Pau Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Ces recours n'ont pas d'effet suspensif.

ARTICLE 3: M. le secrétaire général de la préfecture et M. le maire d'AZEREIX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées et notifié au pétitionnaire.

Tarbes, le 2 6 DEC. 2018

Pour le préfet et par délégation Le secrétaire général,

Samuel BOUJU

65-2018-12-26-002

AP délégation de signature DDSP



Direction de la citoyenneté et collectivités locales

Bureau de la réglementation générale et des élections

ARRETE Nº 65-2018-12-

portant délégation de signature à M. Laurent SINDIC Directeur départemental de la sécurité publique des Hautes-Pyrénées

Le Préfet des Hautes-Pyrénées

Vu le code de la route et notamment l'article L.325-1-2;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2015-76 du 27 janvier 2015 portant diverses dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration;

Vu le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de M. Brice BLONDEL, préfet des Hautes-Pyrénées;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 22 mars 2018 portant mutation et affectation de M. Laurent SINDIC, commissaire divisionnaire, en qualité de directeur départemental de la sécurité publique des Hautes-Pyrénées et chef de la circonscription de sécurité publique de Tarbes;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture consultez le site internet http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Place Charles de Gaulle – C.S. 61350 – 65013 TARBES Cedex 9 – Tél : 05 62 56 65 65 – Télécopie : 05 62 51 20 10 Mél : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

ARRÊTE

- ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée à M. Laurent SINDIC, directeur départemental de la sécurité publique des Hautes-Pyrénées, à l'effet :
 - de prononcer les sanctions disciplinaires du premier groupe (avertissement et blâme) à l'encontre des gradés et gardiens de la paix, des personnels administratifs et des personnels techniques de catégorie C, placés sous son autorité,

 d'établir les conventions concernant le remboursement des dépenses occasionnées à la suite d'opérations de service d'ordre supportées par les forces de police,

 de signer les avenants aux conventions de coordination des polices municipales et des forces de sécurité de l'État,

 de signer pour les infractions relevées en zone police, l'arrêté d'immobilisation et/ou de mise en fourrière d'un véhicule,

de signer, pour les infractions relevées en zone police, le document portant autorisation définitive de sortie de fourrière d'un véhicule, en l'absence de décision du procureur de la République dans le délai de sept jours suivant l'entrée en vigueur de l'arrêté portant immobilisation de ce véhicule avec mise en fourrière, ou si durant ce délai, le procureur a fait notifier une décision sans immobilisation du véhicule.

ARTICLE 2 - M. Laurent SINDIC, directeur départemental de la sécurité publique des Hautes-Pyrénées, est autorisé, en cas d'absence ou d'empêchement, à subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité, par arrêté pris en mon nom.

ARTICLE 3 - Dans le cadre de l'exécution budgétaire, délégation de signature est donnée pour les dépenses réalisées avec la carte achat à :

- Mme Michèle BALAGNA, secrétaire administratif de classe supérieure, chef du service de gestion opérationnelle à la DDSP des Hautes-Pyrénées,
- M. Stéphane JEANNOT, adjoint administratif principal de 1ère classe, chargé des moyens logistiques
- Mme Nathalie HEBRARD, adjoint administratif principal de 2ème classe, en fonction au bureau de liaison et de soutien, chargée des moyens logistiques à la CSP de Lourdes,
- Mme Angélique PINAUD, adjoint administratif principal de 2ème classe, secrétaire du chef de circonscription à la CSP de Lourdes.
- **ARTICLE 4 -** L'arrêté préfectoral n°65-2018-12-10-013 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Laurent SINDIC, directeur départemental de la sécurité publique des Hautes-Pyrénées, est abrogé.

ARTICLE 5 - Le secrétaire général de la préfecture, la directrice des services du cabinet et le directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 2 6 DEC, 2018

Brice BLONDEL

65-2018-12-19-006

AP DRFIP sudélégation successions-65



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques d'Occitanie et du département de Haute-Garonne Division de la stratégie, du contrôle de gestion et de la qualité de service 34 rue des Lois 31039 TOULOUSE CEDEX 9

Dossier suivi par Sylviane DURAND

2 05.61.10.67.74

Arrêté de délégation de signature en matière de gestion des successions vacantes dans le département des Hautes-Pyrénées

Le Préfet de département des Hautes-Pyrénées,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion des patrimoines privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu le décret du 16 avril 2018 portant nomination de M. Hugues PERRIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne;

Vu le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de M. Brice BLONDEL, préfet des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté du Préfet des Hautes-Pyrénées en date du 10 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Hugues PERRIN directeur régional des finances publiques de la région Occitanie et du département de Haute-Garonne à l'effet de signer, dans la limite de ses compétences et attributions, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département des Hautes-Pyrénées,

Sur la proposition du directeur régional des finances publiques,

Arrête :

Article 1: La délégation de signature qui est conférée à M. Hugues PERRIN par l'arrêté du Préfet des Hautes Pyrénées en date du 10 décembre 2018 sera exercée par Mme Christine BESSOU-NICAISE, administratrice générale des finances publiques, et M. Éric LORAND, administrateur des finances publiques, ou à leur défaut, par M. Pascal ROUZIES, administrateur des finances publiques adjoint, ou par M. Philippe RIBES, inspecteur principal des finances publiques.

Article 2: En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 1, la délégation sera exercée par Mme Annie PELATA, inspectrice des finances publiques, Mmes Marie-Claude ANDRIEU et Nicole DEZON, contrôleuses principales des finances publiques, M. Antonio GONZALES contrôleur principal des finances publiques, Mme Jeannine BRUNELLO et Mme Ghislaine REMY contrôleuses des finances publiques, M Léonard SAMMARTINO contrôleur des finances publiques et M. Jean-Michel LLOPIS, agent administratif des finances publiques.

Article 3 : Cet arrêté annule et remplace toute disposition antérieure.



Article 4 : Le directeur régional des finances publiques de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le 19 DEC 2018

Pour le Préfet,

L'administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne,

Hugues PERRIN

65-2018-12-21-010

ARRETE FIXANT L'ETAT DEFINITIF DES LISTES DE CANDIDATS A L'ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES-PYRENEES ET DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA REGION OCCITANIE



Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

Bureau de la réglementation générale et des élections

Arrêté

FIXANT L'ÉTAT DÉFINITIF DES LISTES DE CANDIDATS À L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES ET DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA RÉGION OCCITANIE

Le préfet des Hautes-Pyrénées,

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment l'article R.511-35;

Vu l'arrêté du 22 mai 2018 (du ministre de l'agriculture et de l'alimentation) pris en application de l'article R.511-44 du code rural et de la pêche maritime et convoquant les électeurs pour l'élection des membres des chambres d'agriculture ;

Vu l'enregistrement des listes de candidats reçues avant le 17 décembre 2018 à 12h00 ;

Vu le tirage au sort du 21 décembre 2018 fixant l'ordre de présentation des listes de candidats ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

ARTICLE 1 - L'état définitif et l'ordre des listes de candidats, par collège, se présentant à l'élection des membres de la chambre départementale d'agriculture des Hautes-Pyrénées et de la chambre de la région Occitanie, est arrêté conformément à l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 - L'envoi des bulletins de vote et des professions de foi par courrier postal et l'affichage des listes de candidats sur la plate-forme de vote électronique sont opérés conformément à l'article 1er du présent arrêté.

ARTICLE 3 - M. le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 7 1

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Samuel BOUJU



DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Bureau de la réglementation générale et des élections

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE TARBES ET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Scrutin du 31 janvier 2019

DÉCLARATIONS DE CANDIDATURES

I – ÉLECTEURS VOTANT INDIVIDUELLEMENT

COLLÈGE DES CHEFS D'EXPLOITATIONS ET ASSIMILÉS – Collège 1

A) Liste: "Avançons ensemble les Pieds Sur Terre" soutenue par les Jeunes Agriculteurs et la FDSEA

M. MARTIN Pierre Candidat CRA* M. DUBOSC Michel Mme ROBERT Pauline M. FOURCADE Christian Candidat CRA* M. LASSERRE Lilian_ Mme ABADIE Angélique M. DUBARRY Christophe M. MIQUEU Jean-Michel Mme MENVIELLE Amélie M. VIELLE Claude M. DUPRAT Christian Mme BAZERQUE Catherine M. LAFFONTA Jean-Luc M. BONGIOVANNI Jean-Luc Candidat CRA*

M. LACAZE André

M. DOLEAC Guy

Mme FORTASSIN Joëlle

Mme SOUCAZE Valérie_____

M. CAZABAT Jean-Luc

M. NOUILHAN Clément

1/5

Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture, consultez le site internet http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10 courriel: prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet: www.hautes-pyrenees.gouv.fr

B) Liste: "Demain, nombreux pour des campagnes vivantes" soutenue par la Confédération Paysanne

Candidat CRA* M. MARGUET Samuel Candidat CRA* Mme LAGARDE Sandrine Candidat CRA* M. DESJOUIS Jérôme_

M. LERME Thibault

Mme LACASSAGNE Christine

M. LUBY Pierre

Mme PEREIRA Caroline

M. GUERIN Thomas

Mme VITAL Tifenn

M. AGUILLON Jacques

Mme DELSART Dominique

M. KUZMINSKI Jérémie

Mme THIRY Orfée

M. MARIE Eric

Mme LOO Stéphanie

M. LEBBE Pierre

Mme COURTOIS Marion

Mme BACQUET Ghislaine

Mme GAROBY Marie-Josée

M. AMBLARD Bruno

C) Liste: "Avec vous, il est temps de rendre l'agriculture aux agriculteurs" soutenue par la Coordination Rurale des Hautes-Pyrénées

M. PRÉCHACO Eric

M. FONTAN Paul-Emile

Mme CORRÉGER Roselyne_____ Candidat CRA* Candidat CRA*

M. SOUBIE Lyonnel_

M. JOUANOLOU Michel

Mme GACHASSIN Marielle

M. SERIN Laurent

Candidat CRA* M. FIS Patrice

Mme ABADIE-LANGLOIS Sabrina

M. VIGNES Hubert

M. CIEUTAT Jean-Michel

Mme JUTEAU Stéphanie

M. LABORDE Lionel

M. MARQUE David

Mme VERDIER Sylvie

M. CAP Michel

M. BOURG Sébastien

Mme FONTAN Françoise

M. OUIDARRÉ Jacques

M. VINCENT Philippe

^{*} également candidats à la chambre d'agriculture de Midi-Pyrénées

COLLÈGE DES PROPRIETAIRES ET USUFRUITIERS – Collège 2

A) Liste : "Avec vous, il est temps de faire entendre la voix des propriétaires" présentée par la Coordination Rurale des Hautes-Pyrénées

M. DARESSY Marc Mme DARESSY Danielle M. FOURCADE René

B) Liste : "Avançons ensemble les Pieds Sur Terre" présentée par les Jeunes Agriculteurs et la FDSEA

M. SANS Robert Mme CURBET Ginette M. LUQUET Alain

COLLÈGE DES SALARIÉS DE LA PRODUCTION AGRICOLE – Collège 3a

A) Liste : "CFDT : FGA vos avancées sociales : c'est nous !" présentée par la CFDT - FGA

Mme GROS Samira M. FOUGA Thierry Mme CHAUVIN Nicole M. LARRALDE Marcel Mme TARAN Valérie

B) Liste CGT

M. CAMBOURS Sergio M. ESPINOSA Michel Mme SEUBE Gisèle M. MUNOZ BUSTOS Philippe M. SAGER Pascal

C) Liste CFTC - AGRI

M. TOFFOLI Jean-Baptiste Mme VRIGNAUD MONTAGNAC Sylvie M. COUMATES Yan M. PRAT-BERNACHOT Stéphane Mme FILHO SARRAT Lucienne

COLLÈGE DES SALARIÉS DES GROUPEMENTS PROFESSIONNELS AGRICOLES – Collège 3b

A) Liste: "CFDT: FGA vos avancées sociales: c'est nous!" présentée par la CFDT - FGA

Mme LOURROU Josette M. CAZABAT Rémi Mme LABAT Patricia M. LAGARDE Fabien M. BRUZEAUD Nicolas

COLLÈGE DES ANCIENS EXPLOITANTS ET ASSIMILES - Collège 4

A) Liste "Avançons ensemble les Pieds Sur Terre" soutenue par les Jeunes Agriculteurs et la FDSEA

M. DUBARRY Christian M. CARMOUZE Etienne Mme NOGUES Nadia

A) Liste "Demain nombreux pour des campagnes vivantes" soutenue par la Confédération Paysanne

M. SALLANABE Henri Mme JOURNET Blandine M. VIGNES Pierre

A) Liste "Avec vous, il est temps de bénéficier d'une retraite décente" soutenue par la Coordination Rurale des Hautes-Pyrénées

Mme HERNANDEZ Eliane M. DANTIN Guy M. NOUVELLON Henri-Paul

II - GROUPEMENTS D'ELECTEURS

COLLÈGE DES COOPÉRATIVES AGRICOLES DE LA PRODUCTION AGRICOLE – Collège 5a

A) Liste présentée par la FDCUMA

M. SEGOUFFIN Thierry M. LABORDE Jean-Luc

COLLÈGE DES AUTRES COOPÉRATIVES AGRICOLES ET SICA – Collège 5b

A) Liste "Avançons ensemble les Pieds Sur Terre" soutenue par les Jeunes Agriculteurs et la FDSEA

M. ANDRIEUX Sylvain M. LANNE Philippe Mme CAZABAN Elodie M. CASSAGNET Yves M. DUBIE Nicolas

COLLÈGE DES CAISSES LOCALES DE CRÉDIT AGRICOLE – Collège 5c

A) Liste "Avançons ensemble les Pieds Sur Terre" soutenue par les Jeunes Agriculteurs et la FDSEA

Mme GEORGES Marie-Claude M. GERMA Olivier M. CONTRAIRE Eric

COLLÈGE DES CAISSES LOCALES D'ASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE ET CAISSES DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE – Collège 5d

A) Liste "Avançons ensemble les Pieds Sur Terre" soutenue par les Jeunes Agriculteurs et la FDSEA

M. SOUBERBIELLE Bernard Mme CAPOU Mireille M. DAI PRA Serge

COLLÈGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES À VOCATION GÉNÉRALE D'EXPLOITANTS AGRICOLES ET DE JEUNES AGRICULTEURS – Collège 5e

A) Liste "Avançons ensemble les Pieds Sur Terre" soutenue par les Jeunes Agriculteurs et la FDSEA

M. PEBILLE Patrick Mme CASTERA Charline M. DUBARRY Joël

Tarbes, le 21 décembre 2018

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Samuel BOÙJU